



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 16 octobre 2018

Communiqué de Presse



Carte du Combattant Services effectués en Afrique du Nord, à compter du 3 juillet 1962

Les personnes ayant participé aux opérations en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 et justifiant d'une durée de service d'au moins 4 mois (120 jours) peuvent désormais demander leur carte du combattant.

La demande doit se faire impérativement sur un imprimé spécifique (CERFA 15924*01) sur lequel les intéressés pourront à la fois demander leur carte du combattant mais également la retraite du combattant.

Cet imprimé est à retirer auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Service Départemental – Cité administrative – CS30251 – 24052 PERIGUEUX CEDEX – 05 53 5 346 21

Contact : Madame Anne-Marie CAZIER – anne-marie.cazier@onacvg.fr

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
